

UNIVERSITÉ DE MONCTON

94e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 10 décembre 19889 h

Salon du Chancelier

Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Paul L. Bourque, président
 Yvan Bastien
 Daniel Bélanger
 Louis-Philippe Blanchard
 Léone Boudreau-Nelson
 Édèse Bujold
 Anne Church
 Claude Dionne
 Aubin Doiron
 Marcelle Fafard-Godbout
 Georgio Gaudet
 Fernand Landry
 Paul Lavoie
 Dollard LeBlanc
 Estelle Mongeau

PRÉSENTS

Bernard Nadeau
 Yvon Ouellette
 Anna Rail
 Léon Richard
 Michael Roy
 Richard Savoie
 Carmen St-Pierre
 Laurier Thibault
 Paul-Émile Benoit, invité
 Normand Carrier, invité
 Médard Collette, invité
 Léonard J. LeBlanc, invité
 Louis Malenfant, invité
 Jean-Guy Rioux, invité
 Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Gérald Clavette, Gérald Goguen et Monik Savoie

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	3
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
3 VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4. CORRESPONDANCE	3
5 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-880917	3
7 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	4
7.1 (11.06) Fondation Saint-Louis-Maillet	4
7.2 (10) Rapport du Comité sur le développement	4
8. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-881028, CEX-881125 ET CEX-881209	4
9 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	5
9.1 CEX-881209	5
9.11 Promotions	5
9.12 CUM: promotions	7
9.13 Négociations ABPUM-U de M	9
9.2 CEX-881028	14
9.21 Centre de technologie manufacturière	14
9.22 Assurance responsabilité civile	14

9.23	Centre de recherche en traductique	15
9.24	Centre de recherche sur les aliments	15
9.3	CEX-881125	15
9.31	Convention collective APCUS-UM	15
9.32	CUM: permanences d'emploi	16
9.33	CUSLM: permanences d'emploi et promotions	17
10.	RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION, SÉLECTION DES CADRES	17
11.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT SAC-881109	20
12.	RAPPORT DU RECTEUR	21
13.	AVIS DE MOTION: MODIFICATION AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	21
14.	AFFAIRES NOUVELLES	21
14.1	Projet de complexe sportif régional à Edmundston	21
14.2	Utilisation de la partie arrière des terrains du CUSLM	23
14.3	Réception du procès-verbal CCJ-881024	24
15.	PROCHAINE RÉUNION	24
15.	CLÔTURE	24
	ANNEXES	25
	ANNEXE A: Sommaire de la convention collective APCUS-UM	26
	ANNEXE B: Rapport du Comité de révision, sélection des cadres	33
	ANNEXE C: Rapport du Recteur	50
	ANNEXE D: Avis de motion: modification aux Statuts et règlements	55

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 12.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION Le Secrétaire donne

lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

Monsieur le Président demande aux membres de se lever et d'observer une minute de recueillement.

Les personnes suivantes se sont excusées: Gérald Clavette, Gérald Goguen et Monik Savoie.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Paul Lavoie (1988 09 09) relative à la bourse Claude-Gaudreau.

4.2 Accusé de réception de la précédente par le Secrétaire (1988 10 05).

4.3 Lettre des professeurs et bibliothécaires du Centre universitaire de Moncton (1988 11 24) relative aux négociations. Cette lettre sera lue lorsque l'état des négociations sera discuté.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 01-CGV-881210

Il est proposé par Léon Richard et appuyé par Aubin Doiron

"Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à la rubrique «Affaires nouvelles»:

- Réception du procès-verbal CCJ-881024;
- Projet du complexe sportif régional à Edmundston;
- Utilisation de la partie arrière des terrains du CUSLM;
- Rôle des professeurs et des étudiants dans l'évaluation des professeurs."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-880917

RÉSOLUTION 02-CGV-881210

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Laurier Thibault

"Que le procès-verbal CGV-880917 soit adopté."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 (11.06) Fondation Saint-Louis-Maillet

Monsieur le Secrétaire précise qu'il était question que les représentants du CUSLM rencontrent les représentants du Développement universitaire.

Aucun mouvement de ce côté.

7.2 (10) Rapport du Comité sur le développement

Rhéal Bérubé est invité à siéger pour cette partie de la réunion.

Il explique le rapport qui est à l'annexe C du procès-verbal CGV-880917.

Chaque don a son histoire. Il faut être très patient. Nous avons des dossiers pleins d'information. Nous avons beaucoup appris. Il s'agit de la deuxième campagne; celle-ci a été menée par nous. La première avait été menée par une firme. Il nous faudra fixer une date pour la prochaine campagne. Les universités sont toujours en campagne d'une manière ou d'une autre.

Monsieur le Président félicite Monsieur Bérubé et toute son équipe pour le succès obtenu.

(Applaudissements des membres).

8. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-881209, CEX-881028 ET CEX-881125

RÉSOLUTION 03-CGV-881210

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Édèse Bujold

"Que les procès-verbaux CEX-881028 et CEX-881125 soient reçus."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 04-CGV-881210

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Daniel Bélanger

"Que le règlement 16 des Statuts et règlements soit suspendu pour permettre l'étude du procès-verbal CEX-881209."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 05-CGV-881210

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Fernand Landry "Que le procès-verbal CEX-881209 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

9.1 CEX-881209

9.11 Promotions

RÉSOLUTION 06-CGV-881210

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Yvon Ouellette

"Que Gérard Beaulieu soit promu au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1989."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 07-CGV-881210

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Richard Savoie

"Que Nassir El-Jabi ne soit pas promu de façon accélérée au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1989."

Vote Pour 21 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 08-CGV-881210

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Paul Lavoie

Que Noyan Turkkan ne soit pas promu de façon accélérée au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1989."

Pourquoi on demande-t-on une promotion accélérée?

VRER: On demande un rendement exceptionnel pour les trois domaines: l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité. Depuis 1980, cinq ou six candidats ont reçu une promotion accélérée.

Est-ce qu'on sollicite la contribution des étudiants?

VRER: Oui, on tient compte du dossier officiel du professeur et on tient compte du point de vue des étudiants.

Est-ce que les étudiants ont l'impression que leur contribution est reconnue?

VRER: Certainement pas tous. Il y a du travail qui se fait pour régulariser cette situation. Les étudiants font partie des assemblées départementales; ils sont au Comité facultaire et ils ont la possibilité de se prononcer. Il y a des efforts de fait pour mettre en place une uniformité dans l'évaluation sur le campus. Cette année la FÉÉCUM a choisi de ne pas participer et ils ont organisé leur propre évaluation.

Il semble que l'action des étudiants souligne une problématique sur laquelle on devra se pencher. Il y a la qualité de l'enseignement, l'aspect communication. Il faudra s'y pencher avec la contribution des trois parties. C'est un facteur important.

VRRHAE: C'est un dossier qui a fait coulé beaucoup d'encre. Nous avons un comité tripartite qui comprenait les professeurs, les étudiants et l'administration afin d'arriver

à une évaluation formative où le professeur recevrait les commentaires des étudiants dans le but de s'améliorer. La question est qui va recevoir les résultats? Les professeurs voudraient avoir les résultats pour pouvoir s'améliorer, mais avec l'aide de l'Université. Dans la nouvelle convention collective, il y a un article qui porte sur la procédure d'évaluation formative du professeur et l'Université s'engage à aider le professeur à s'améliorer.

Il y a deux autres aspects. Il y a l'évaluation des cas problèmes; la procédure qui est prévue pourrait aller jusqu'à la mise à pied. Il y a une autre procédure pour une promotion. Le professeur qui demande une promotion devra démontrer que son enseignement est correct. Des sondages ont été faits pour savoir combien de cours ont une évaluation et 84% des professeurs font l'évaluation de leur cours pendant l'année. On a demandé un deuxième sondage. On a demandé au professeur d'indiquer les points problématiques afin d'organiser des ateliers pour les professeurs. Les étudiants ont décidé d'organiser leur évaluation, de garder les résultats. L'évaluation est faite dans presque la totalité des cours. Les résultats sont donnés aux conseils étudiants. Cette évaluation indique que les étudiants sont très satisfaits de l'évaluation des professeurs; j'ai rencontré le vice-président de la FÉÉCUM, Denis Laroche, à ce sujet. Il y a des cas individuels, c'est pourquoi dans la convention collective on essaie d'avoir une procédure d'intervention douce au début, mais qui pourrait aller à l'extrême, c'est-à-dire la mise à pied. On est mieux d'aller avec une procédure formative. En ce qui concerne la procédure de promotion, la mesure pourrait être plus forte pour les cas exceptionnels qui auraient des problèmes. Les étudiants croient en leur évaluation. Je respecte leur position. Leurs données sont communiquées. L'Université serait très mal venue de faire l'évaluation ouverte de tout son personnel, car il y a l'élément de confidentialité. Le boycottage des étudiants nous a pris par surprise. Cela devrait se régler avec la nouvelle convention collective. Dans les autres centres, il y a des évaluations.

Monsieur Georgio Gaudet demande que la question «Rôle des professeurs et des étudiants dans l'évaluation des professeurs» soit enlevée de la rubrique "Affaires nouvelles".

Concernant la mesure formative; avec qui le professeur communique-t-il? Qui est son superviseur?

VRRHAE: Le professeur doit prendre les mesures nécessaires pour s'améliorer. Il peut aller chercher l'aide dont il a besoin. Les professeurs vont surtout travailler avec leur directeur ou avec des professeurs du département et à l'occasion avec le vice-doyen ou le doyen.

Ce processus formatif, il est fait combien de fois? VRRHAE: À tous les semestres.

Qui va décider que l'effort est convenable?

VRRHAE: S'il y a plainte, nous avons une procédure prévue dans le Répertoire.

Concernant la confidentialité de l'évaluation faite par l'Université, les étudiants ne céderont jamais. Nous sommes les consommateurs. Il y aura boycottage tant qu'il n'y aura pas entente avec les étudiants. Des 84% qui sont évalués, je suis convaincu que ce sont les professeurs qui veulent se

faire évaluer. Les autres sont probablement les cas problèmes. On ne sera pas satisfait tant qu'on n'aura pas 100%. En ce qui concerne les professeurs qui sont critiqués, le processus que les étudiants ont à passer prend presque un semestre. Les étudiants n'ont pas le temps. Pourquoi les professeurs ne sont pas tous évalués?

Le mot d'ordre de la FÉÉCUM a été observé à la Faculté d'administration, selon un membre.

Vote Pour 21 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 09-CGV-881210

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Anne Church

"Que Fernande Losier-Cantin soit promue au rang de professeure agrégée à compter du 1er juillet 1989."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 10-CGV-881210

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Laurier Thibault

"Que Huberte Richard ne soit pas promue au rang de professeure titulaire à compter du 1er juillet 1989."

Vote Pour 21 Contre 0 Abstentions 2 ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 11-CGV-881210

Il est proposé par Édèse Bujold et appuyé par Michael Roy

"Que Marcel Choquette ne soit pas promu au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1989."

Vote Pour 21 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 12-CGV-881210

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Richard Savoie

"Que Rodolphe Savoie ne soit pas promu au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1989."

Vote Pour 21 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

9.12 CUM: promotions

RÉSOLUTION 13-CGV-881210

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Claude Dionne

"Conformément à l'article 33.02.02 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article: que la professeure Paryse Cyr soit promue au rang de professeure adjointe en date du 1er juillet 1989."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 14-CGV-881210

Il est proposé par Claude Dionne et appuyé par Yvon Ouellette

"Conformément à l'article 33.02.03 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article: que les professeurs suivants soient promus au rang de professeur agrégé en date du 1er juillet 1989:

Charles Bourque	Sciences et de génie
Pierre Foucher	Droit
Jacques Nuckle	Sciences et de génie
Lise Ouellet	Arts

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 15-CGV-881210

Il est proposé par Claude Dionne et appuyé par Georgio Gaudet

"Conformément à l'article 33.02.03 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article: que les professeurs suivantes soient promues au rang de professeure agrégée rétroactivement au 1er juillet 1988:

Annette Boudreau	Arts
Régina Robichaud	Nutrition et études familiales."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 16-CGV-881210

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Yvan Bastien

"Conformément à l'article 33.02.03 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article: que les professeurs Paul J. Collette et Donald Duplain ne soient pas promus au rang de professeur agrégé en date du 1er juillet 1989"

Vote Pour 21 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 17-CGV-881210

Il est proposé par Bernard Nadeau et appuyé par Léone Boudreau-Nelson

"Conformément à l'article 33.02.04 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article: que les professeurs suivants soient promus au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1989:

Richard Boulanger	Arts
Paul-Émile Bourque	Sciences sociales
Louis Fournier	Arts
Claude Gauthier	Sciences et de génie
Joseph Laviolette	Sciences sociales
Ronald J. LeBlanc	Sciences sociales"

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 18-CGV-881210

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Yvon Ouellette

"Conformément à l'article 33.02.04 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article: que le professeur Prakash Varma ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1989.

Vote Pour 21 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 19-CGV-881210

Il est proposé par Claude Dionne et appuyé par Bernard Nadeau

Conformément à l'article 30.07.04 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article: que la bibliothécaire Georgette Landry soit promue au rang de bibliothécaire III en date du 1er juillet 1989."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.13 Négociations ABPUM-U de M

Monsieur Malenfant fait le tour de la question. Quel montant représente 1%?

VRRHAE: 140 000\$ pour la première année.

On sait qu'il y a une marge entre le salaire des professeurs et des bibliothécaires du CUM et de celui des deux autres centres. Si l'on se permet de donner ce que les professeurs et bibliothécaires demandent, on augmente encore l'écart. J'ai de la difficulté à vivre avec cela.

Vos offres sont extrêmement généreuses si on les compare avec les secteurs privé et public. L'Université doit être consciente que le financement vient du gouvernement. Si vous donnez 7, 7, 6 et 6%, le gouvernement se demandera pourquoi on donne tant et dira que l'Université n'est pas si pauvre. Avec le 6, 6, 5 et 5% c'est un rattrapage logique.

Il y a l'intérêt des étudiants du Centre universitaire de Moncton. Nous voulons spécifier que tout arrêt des professeurs et qu'une augmentation des frais de scolarité seraient inacceptables de la part de la FEÉCUM.

C'est quoi le processus?

VRRHAE: On est passé à la période de conciliation qui a donné de bons résultats. Les deux parties arrivaient à s'asseoir à la table. A la fin de la conciliation, on s'est quitté avec l'idée que l'ABPUM présenterait à ses membres les deux positions. Ce n'est pas ce qui fut fait. Les professeurs ont demandé au Comité de négociation de retourner à la table. On prévoit une rencontre mercredi prochain. Si l'on ne parvient pas à s'entendre, il pourrait y avoir grève.

Il n'y a personne qui gagne lorsqu'on va à des compromis de la médiation. Il y a des principes fondamentaux qui doivent être mis sur la table. On a la réaction d'un corps professoral, mais qu'advient-t-il des étudiants? Ils n'ont pas de temps à perdre. Si l'exécutif se veut un mandat, au lieu de faire un compromis sur la masse salariale, s'il y a un rattrapage à faire, on devrait faire un "lump sum". Il faut faire un compromis, il faut appeler les choses par les noms qu'ils portent.

Monsieur le Président demande au Secrétaire de faire lecture de la lettre des professeurs et bibliothécaires du Centre universitaire de Moncton, adressée au Président du Conseil.

Monsieur le Recteur fait lecture de la réponse qu'il a adressée aux professeurs et bibliothécaires du CUM.

PAUSE 10 h 55

REPRISE 11 h 15

Le nombre de congés sabbatiques augmente de cinq, cela représente quoi?

Recteur: Environ 200 000\$

C'est un montant additionnel en plus du million et demi.

VRRHAE: Il n'est pas toujours nécessaire de remplacer le professeur en congé.

Est-ce que les professeurs qu'on veut retenir sont ceux détenant un doctorat et ceux qui sont seniors? A-t-on pensé d'ajouter une étape au lieu de donner un pourcentage d'augmentation?

Recteur: C'est une avenue qui n'a pas été retenue.

VRRHAE: Lorsqu'on négocie, c'est fait pour l'ensemble. C'est une question difficile à négocier. Certaines universités ont des disciplines où elles sont obligées de donner un salaire plus élevé. Sur une base individuelle, dans une discipline, le principe est difficile à utiliser. A l'embauche, parce que le recrutement est difficile, un professeur peut obtenir une prime de marché.

Notre compétition est avec les universités du Québec et non avec UNB. Qui a le 2%, est-ce automatique? Dans la réponse, il y aurait lieu de faire cette précision.

VRRHAE: C'est une augmentation que le professeur reçoit avec l'expérience. A la fonction publique, il y a moins d'étapes que dans le système universitaire. Ce qu'on négocie, ce sont les augmentations à l'échelle.

Il y a la question du délai dans la conclusion de la convention. Lorsqu'il y a délai, il y a des problèmes des deux bords. Ce n'est pas la faute ni de l'un ni de l'autre. Il faudrait considérer de

commencer la négociation de la convention collective avant la fin de celle-ci afin d'identifier les questions en litige. Nous faisons cela au gouvernement, c'est une façon d'accélérer le processus.

VRRHAE: C'est la raison pour laquelle on a tenté de négocier des contrats de quatre ans. Toutes les conventions sont négociées pour une bonne période de temps. On s'est donné cela comme objectif. Nous avons d'autres dossiers à étudier, par exemple l'équité en matière d'emploi. Avec les deux centres du Nord, les négociations se sont produites dans un délai raisonnable. Au CUS on a commencé avant la fin du contrat. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de renégocier le contrat de l'ABPUM, lorsque ça fait huit ans qu'on ne l'avait pas fait. Il faut que les deux parties soient libres de donner chacune leur point de vue. C'est un point accepté que de commencer les négociations avant la fin du contrat.

C'est une excellente idée cette pré-négociation. Quelle était la demande originale des professeurs et bibliothécaires, seulement sur la question salariale? Est-ce vrai que l'ensemble des professeurs et bibliothécaires n'étaient pas au courant des demandes syndicales?

VRRHAE: La demande des professeurs et bibliothécaires était l'augmentation au coût de la vie plus un pourcentage de rattrapage, c'est-à-dire l'étape plus le coût de la vie plus 4%, ce qui représente 10, 10, 9 et 9% plus l'étape. Pour ce qui est de l'information que leurs membres reçoivent, à ma connaissance la demande initiale de l'ABPUM n'a pas été distribuée aux membres.

Concernant la proposition mise sur la table par l'ABPUM, les professeurs qui avaient participé étaient au courant. À UNB, après trois mois, leur contrat était réglé alors que pour Mount Allison, c'était après 35 rencontres.

On discute des conventions collectives depuis quelques années; plane aussi la question de grève. Qu'est-ce que le Conseil des gouverneurs pourrait faire? Nous n'avons pas le même système que dans le secteur public. La grève va apporter quoi? On va finir par régler, mais ce sont les étudiants qui vont en souffrir. Les fonds ne sont pas disponibles pour les professeurs. Je crois qu'on devrait tenter d'aller à un autre mode pour solutionner les contrats de travail.

S'il y avait une grève, personne ne serait gagnant, ni les professeurs, ni les étudiants. Lorsqu'on parle de négociation, il y a du "give and take". Qu'est-ce que l'Université a obtenu?

VRRHAE: Il serait bon pour l'Université d'arriver à une entente. En ce qui concerne les promotions, il y a eu amélioration. Pour les congés, les choses sont plus précises quant à la nature des congés. Il y a beaucoup de choses qui ont été précisées. Pour ce qui est de l'évaluation, il y aura des précisions qui seront avantageuses. Concernant la charge de travail, cela réduit un peu le processus administratif. Il y a eu du "give and take".

Il y a eu deux interventions à savoir s'il fallait céder ou pas aux professeurs et bibliothécaires. Il ne faut pas oublier que nous sommes régis par la loi des relations industrielles. Nous n'avons pas exclu la possibilité de gains mutuels. Il y aura plus de femmes qui seront embauchées. Concernant les congés d'étude, les demandes semblent déraisonnables. Pour les professeurs qui doivent s'expatrier, 10 000\$ à 12 000\$ ce ne sera pas raisonnable. À la table de négociation cela a été difficile. Seulement 12 articles ont été paraphés avant la conciliation et 31 articles après en plus d'une lettre d'entente. Si on parle de gain aux dépens de l'autre, ce n'est pas notre perception.

Il faut être équitable. Qu'est-ce qu'il en coûterait pour ajuster les deux autres campus?

VRCUS: Je réserve mon intervention pour la résolution sur l'entente collective du CUS.

VRCUSLM: On accorde le même pourcentage aux employés non syndiqués qu'aux autres. En 1987, ils ont reçu 5%, et 5% en 1988. On parle d'environ 25 000\$ pour tout le personnel. Chaque centre a son propre budget, on ne peut aller piger dans le budget de l'autre. Pour les années subséquentes, le CUSLM a reçu 4%.

Il faudrait revenir à la proposition, je crois qu'on fera plus de tort en continuant la discussion.

J'ai deux observations à faire. En écoutant les commentaires, on met drôlement en boîte une administration. Où en sommes-nous pour le conseil d'administration? Sur quatre ans, nous sommes en décembre, il ne reste qu'une vie de contrat de 30 mois. C'est difficile pour l'administration de reprendre son souffle. Il y a la demande du coût de la vie qu'il faut reconnaître. Il y a aussi le rattrapage qu'on voudrait régler dans une convention. Pour l'avenir, si l'on n'était pas capable de régler, qu'on sépare la demande du coût de la vie et la question du principe de rattrapage. C'est une question d'objectivité, ne parlons pas de grève.

En ce qui a trait au rattrapage, pour arriver à égalité, combien d'argent cela prendrait?

Ça dépend avec qui on se compare. Avec le Québec, cela coûterait

cher.

La concurrence, on la connaît quand on va recruter des professeurs dans d'autres universités ou quand on en perd.

VRRHAE: Pour comparer avec les universités du Québec, il faut regarder l'ensemble, regarder ce que ça coûte pour vivre à Montréal et à Québec. Il faut voir comment on se compare. Dans certaines disciplines, on est en bas du marché. Dans le cas du personnel de soutien, on est pas mal compétitif. Il faut prendre en considération la capacité de payer pour les centres, cela dépend de l'argent qu'ils ont.

RÉSOLUTION 20-CGV-881210

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Édèse Bujold

"Étant donné qu'il est dans les meilleures intérêts de l'ABPUM et de l'Université de conclure une entente dans les plus brefs délais possibles et qu'il ne reste que quelques articles à régler, nous recommandons que le Comité exécutif soit autorisé par le Conseil des gouverneurs à conclure une entente si les deux parties en viennent à un accord dûment ratifié par les membres de l'ABPUM."

Pendant une heure on a parlé, on a fait allusion aux universités du Québec. Lorsque nous discutons des frais de scolarité, nous n'avons pas le droit de se comparer avec le Québec, cela n'est pas juste.

Personne ne peut se brancher. On va donner cela au Comité exécutif alors qu'on n'a pu s'entendre ce matin. Il y aurait peut être lieu de convoquer une réunion spéciale du Conseil.

VRCUS: Le problème c'est que nous, on nous a demandé de négocier pour arriver avec une entente pour le 25 novembre, date à laquelle le Comité exécutif se réunissait. La prochaine fois on saura ce qui va se passer.

On parle de grève, l'administration a droit aussi à un lockout.

Je ne veux pas dire que le Comité exécutif décide d'envoyer les professeurs en lockout.

J'espère que le Comité exécutif tiendra compte de ce qui s'est dit ici.

Président: Il n'est pas impossible qu'on puisse vous consulter.

Dans notre proposition, il faudrait être plus clair. Il faudrait ajouter qu'on ne mette pas en péril les autres conventions collectives. Il faut comprendre ce que ça fait un comité exécutif; il faut que ce soit compris.

VRCUSLM: La résolution phrasée comme cela conditionne les autres centres. Pour être constant, il faut faire l'exercice de ce que ça donnerait de plus. Chaque centre a son propre budget, compte tenu du principe de l'autofinancement.

L'avenir est axé sur la décision qui sera prise.

J'espère que le Comité exécutif prendra en considération ce que les membres du Conseil ont dit: 7, 7, 6 et 6% c'est très élevé. Il faut être très prudent. Il faut déléguer le mandat avec les paramètres exprimés ici.

Président: Est-ce que le Conseil des gouverneurs est consentant à ce que le Comité exécutif soit capable de régler avec ce qu'il a ici?

C'est implicite. Les professeurs et bibliothécaires devraient réaliser qu'on exprime le désir de régler de façon expéditive.

En tant que président des professeurs du CUSLM, nous étions astreints à un maximum fixé par le Conseil. On se retrouve ici avec une offre différente. Faut-il attendre que le plus gros ait négocié pour entreprendre nos négociations? Le rattrapage interne devrait être redressé dans le futur. Je ne

suis pas sûr que ce sera redressé par le Comité exécutif. Il faudra que le CEX se penche là-dessus. Il faudra être conséquent.

On aura toujours un syndicat plus fort que l'autre. Nous n'arriverons jamais pile.

Les négociateurs ont une ligne directrice de 5% pour tous.

À quoi sert le processus de négociation? Qu'est-ce qu'on fait devant un 6 ou un 7%?

VRRHAE: Chaque convention est négociée de façon individuelle. Il y a des facteurs qui jouent dans chacune des négociations. Il y a des variables différentes dans chacun des groupes. On peut essayer de rapprocher les différences. Si on avait la même échelle pour tous les professeurs? La réalité ne le permet pas à cause de l'autofinancement des centres.

Président: Il est possible de faire des essais pour quantifier. Il y a des choses qu'il y a à Edmundston qu'on ne retrouve pas ailleurs.

VRCUSLM: Quand on vient à comparer, c'est la charge académique. La charge revient au même, ça dépend comment c'est appliqué. La directive qu'on avait c'était que, pour tout le monde, on devait respecter un plafond de 5%. Si le plafond augmente pour un groupe, qu'est-ce qu'on peut faire au CUSLM? Cela crée de petits problèmes. L'autre solution serait d'avoir un plafond différent pour chaque centre, selon son financement.

Président: Le Comité exécutif tiendra compte de ce qui a été dit aujourd'hui.

Vote Pour 16 Contre 4 Abstention 1 ADOPTÉ.

DÎNER 12 h 30
REPRISE 14 h 5

9.2 CEX-881028

9.21 Centre de technologie manufacturière

RÉSOLUTION 21-CGV-881210

Il est proposé par Daniel Bélanger et appuyé par Anne Church

"Que Francis Weil et Narendra Srivastava soient nommés au conseil dudit Centre."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.22 Assurance responsabilité civile

RÉSOLUTION 22-CGV-881210

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Yvon Ouellette

"Que la police d'assurance responsabilité de l'Université de Moncton soit portée à 15 000 000\$."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.23 Centre de recherche en traductique

Léonard J. LeBlanc explique que le projet a été acheminé à l'APECA et qu'un accusé de réception a été reçu. Il s'agit d'un projet de 9,9 millions, d'un financement à long terme.

9.24 Centre de recherche sur les aliments

Depuis, l'APECA a approuvé le projet de 800 000\$ sur cinq ans. D'ici peu, on a l'intention d'apporter une proposition pour la création d'un centre de recherche.

9.3 CEX-881125

9.31 Convention collective APCUS-UM

RÉSOLUTION 23-CGV-881210

Il est proposé par Daniel Bélanger et appuyé par Paul Lavoie

"Que la convention collective APCUS-UM soit adoptée pour une période de quatre ans à partir du 1er juillet 1988 au 30 juin 1992, selon le sommaire en annexe A, sauf pour les salaires qui seront en vigueur jusqu'au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTÉ.

VRCUS: On dit que le budget est autonome, je suis d'accord; mais il y a une possibilité à explorer au niveau des échelles de salaire. Lorsqu'on dit qu'on a des budgets autonomes et qu'on doit aller chercher un professeur de Moncton, par exemple, il faut le payer au salaire de Moncton. Nos professeurs sont payés de 1 000 à 1 300\$ de moins qu'au CUSLM et de 2 000 à 3000\$ de moins qu'au CUM. Nous sommes le seul Centre à demander les trois niveaux soit l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité pour l'agrégation. La disparité était moins grande en 1978 qu'elle ne l'est maintenant. Il serait intéressant d'arriver à faire une étude afin de comparer les ententes collectives et de voir ce qu'il en coûterait pour arriver à uniformiser les échelles de salaires. Pour augmenter les échelles, il nous faudra aller chercher plus d'étudiants. Il faut voir ce que peut représenter l'uniformité dans les échelles de salaire.

RÉSOLUTION 24-CGV-881210

Il est proposé par Anna Rail et appuyé par Richard Savoie

"Que le Bureau du vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes effectue une étude afin de faire ressortir les éléments suivants entre les trois ententes collectives régissant les conditions de travail pour les professeurs dans les trois constituantes de l'Université:

- 1) Différences dans les ententes collectives;
- 2) Comparaison entre les échelles de salaires;
- 3) Les coûts d'échelles uniformes pour les trois centres;

et qu'un rapport soit soumis au Conseil des gouverneurs en avril ou au plus tard en juin 1989."

On désire l'équité, la justice, mais il faudra des clauses normatives. La proposition qu'on amènera, il faudrait qu'on ait l'information pour nous permettre de prendre une décision. Il faut se donner un objectif par exemple: uniformiser les salaires sur une période de cinq ans.

Président: Il faut tenir compte de la situation financière de chaque centre.

On pourrait ajouter "Que l'on fasse des propositions à savoir comment arriver à l'uniformisation des échelles de salaire des trois campus".

VRUSLM: Je suis d'accord pour faire un effort, mais il faut aller chacun selon ses capacités.

Il faut regarder aussi les bénéficiaires qui ne sont pas compris dans les échelles.

Si l'on participe, tout ce qui est quantifiable sera quantifié.

Nous, au CUM on veut se comparer à UNB. Ils ont une quasi indexation au coût de la vie.

Président: La proposition est pour les trois constituantes seulement.

Avec une formule, on enlève le processus de négociation. Je ne vois pas comment on va arriver à uniformiser sans avoir de formule pour la question salariale. Il y aura des effets sur l'ensemble du processus.

Il ne faut pas présumer des décisions qui seront prises plus tard.

Vote Pour 21 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

9.32 CUM: permanences d'emploi

RÉSOLUTION 25-CGV-881210

Il est proposé par Claude Dionne et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

En conformité avec l'article 33 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université, que la permanence d'emploi à l'Université de Moncton (CUM) soit attribuée aux professeurs suivants en date du 1er juillet 1989:

Roger Bilodeau	École de droit
Charles Bourque	Département de chimie et biochimie
Losier-Cantin	École des sciences infirmières
Yvan Leroux	Département de psychologie;

Sans préjudice aux conditions d'embauche stipulées dans leur contrat, que la permanence d'emploi à l'Université de Moncton (CUM) soit attribuée aux professeurs suivants en date du 1er juillet 1989:

Robert Baudouin	Département des fondements et ressources humaines en éducation
Hugues Roy	Département d'administration;

Que la permanence d'emploi à l'Université de Moncton (CUM) soit accordée au professeur Michel Doucet (École de droit) et ce rétroactivement au 1er juillet 1988."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.33 CUSLM: permanences d'emploi et promotions

RÉSOLUTION 26-CGV-881210

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Richard Savoie

"En conformité avec la convention collective entre l'ABPCUSLM et l'Université, que la permanence d'emploi soit attribuée aux professeurs suivants en date du 1er juillet 1989:

Julian Barbalata École des sciences forestières
Jean-Marie Binot École des sciences forestières;

Sans porter préjudice aux conditions d'embauche stipulées dans son contrat, que la permanence d'emploi soit attribuée au professeur Martin Dubé."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 27-CGV-881210

Il est proposé par Daniel Bélanger et appuyé par :Paul Lavoie

"En conformité avec la convention collective entre l'ABPCUSLM et l'Université, que la promotion au rang d'adjoint soit attribuée au professeur Jean Begin à compter du 1er juillet 1989;

Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée au professeur André Leclerc à compter du 1er juillet 1989 à condition qu'il rencontre toutes les exigences en vue de l'obtention de son PhD durant l'année 1988-89;

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée aux professeures Thérèse Boucher et Georgette Desjardins à compter du 1er septembre 1989."

Vote unanime ADOPTÉ.

10. RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION, SÉLECTION DES CADRES (Voir l'annexe B)

Gilles Long explique que le rapport a été préparé par le Comité. Les autres membres du Comité étaient Léon Richard, Paul L. Bourque, Bernard Nadeau, Yvon Ouellette, Monik Savoie. Louis Malenfant a agi comme consultant.

Quel est le sens de consultatif?

VRRHAE: Le Conseil prend la décision finale. Le Comité de sélection fait des recommandations.

SG: Son rôle est de faire des recommandations.

Concernant les propos de M. Malenfant, est--ce que cela est dans les règles générales? Dans la composition du comité pour le poste de recteur, il faudrait s'assurer d'un professeur représentant les professeurs de chacune des constituantes; il n'y a rien qui garantit cela.

SG: On parle d'un professeur seulement.

On pourrait avoir le même argument pour toutes les catégories d'employés.

Il y a trois membres du Sénat dont la majorité sont des professeurs, des doyens et directeurs.

Président: Avec les membres du Sénat, est-ce que les professeurs ne seraient pas représentés?

Au profil 4, on a un membre du personnel du CUM, pourquoi pas un des autres centres.

Il y a eu depuis une association d'employés du CUS.

VRRHAE: Nous ajouterons ce nouveau groupe d'employés du CUS.

Est-ce que cela exclut les gens d'Edmundston?

Je suggère d'ajouter l'AECUS et le représentant du personnel du CUSLM.

Il faudrait faire la même correction au profil 3. Il devrait y avoir un membre par centre.

SG: Le Comité a déjà une large représentation avec une personne par unité. Cela débalancerait la composition. Il devrait y avoir moyen de s'entendre pour qu'une personne soit nommée.

Je suggère qu'elle soit nommée par le Conseil des gouverneurs.

Cela serait moins démocratique.

VRRHAE: Les présidents des associations peuvent s'entendre entre eux sans avoir quelque chose qui enclencherait toute une procédure.

On pourrait ajouter une personne au besoin pour combler le manque de représentation.

VRRHAE: On pourrait dire: un membre du personnel, nommé par les présidents des associations du personnel de soutien administratif du CUS et du CUM et un représentant du personnel administratif et de soutien du CUSLM. Ces cinq personnes se choisiraient une personne.

À la page 1, article 7, j'aimerais savoir de ceux qui ont vécu l'expérience en 1985, est-ce qu'on est satisfait des méthodes de consultation? Est-ce que c'est une recommandation appropriée pour ne pas les traîner dans le public. C'est quoi les normes éthiques généralement admises? Est-ce que la méthode prévue est arrivée accidentellement?

Président: Nous n'avons rien de défini, on a jamais eu de directives là-dessus. Il est bon d'avoir des précisions.

On n'a pas tenu compte de mes suggestions. La façon dont on a choisi le recteur, est-ce que c'est acceptable?

SG: Les précisions sont dans chacun des profils. Le Comité n'a pas voulu s'arrêter exclusivement à des consultations écrites.

Il n'est pas question de limiter l'input. Il faut s'assurer que le processus ne soit pas dissuasif.

SG: Le Comité pensait de faire des consultations normalement auprès des conseils d'administration ou des comités exécutifs pour éviter les parades. On peut enlever la dernière phrase du point 1.05.07.

Je supporte les propos de Dollard LeBlanc. Si une personne ne peut mettre ses commentaires par écrit, elle peut demander une audience. Ce genre de consultation n'encourage pas les candidatures de l'extérieur.

Je serais d'accord qu'on enlève cette phrase. Une consultation serait faite dépendamment si le Comité juge de faire plus de consultation.

La consultation pour le poste de recteur est valable pour les autres campus. Le candidat devrait prendre la peine de se rendre sur les autres campus.

Pour faire le point, il faut une consultation orale et écrite. Une consultation orale et écrite est appropriée. Au point 7, les consultations écrites auraient plus de poids.

Les gens disent qu'il y a des votes. Si ça ne gêne pas les candidatures, on peut continuer. Est-ce que c'est comme ça qu'on choisit le recteur dans les autres universités? Veut-il être choisi comme un politicien?

Président: Sur la question de vote, on ne peut contrôler cela.

La correction sera faite à la page 3 au point .07, on ajoutera «...consultation orale et écrite...».

Aux profils 3 et 4 la correction suivante sera également faite: un membre du personnel, nommé par les présidents des associations du personnel de soutien administratif du CUS et du CUM et par un représentant du personnel administratif et de soutien du CUSLM.

En ce qui concerne les administrateurs, ce sont ceux qui se rapportent directement au recteur.

Est-ce nécessaire de parader le candidat sur les campus? Ou bien on fait une élection pour choisir le recteur ou bien on choisit le recteur d'une façon démocratique. Ce n'est pas la seule université à vivre cette expérience. Peut-être c'est ce qu'il faut faire, mais est-ce qu'on ne va pas décourager de bons candidats?

Président: Il y a des centres où le candidat a dû retourner deux fois. L'intention du Comité n'était pas cela, mais il a fallu le faire.

Ce n'est pas une élection, le vote doit être éclairé.

Ce que Monsieur Landry veut dire c'est que le Conseil des gouverneurs est très représentatif et qu'il pourrait prendre la décision.

Les membres pourraient faire la consultation et amener cela ici.

Monsieur le Président demande l'opinion des professeurs.

Au dernier exercice, les membres de l'ABPUM ont rencontré les trois candidats. Il est important que les professeurs sachent ce que la personne pense de l'Université. Il est important que ce soit fait.

Peu importe la façon dont ce sera fait, ça ne fera jamais l'affaire de tout le monde.

Je n'aime pas le mot parade. On tient à ce que le candidat se présente devant le personnel. Je ne suis pas d'accord de parader les résultats à droite et à gauche. La décision finale appartient au Conseil des gouverneurs.

Le recteur n'est pas le recteur des professeurs, mais de tous les employés. Ils sont un élément parmi d'autres.

VRER: À la dernière réunion du Sénat, il a été question des résolutions 05 et 06 du SAC-870920. Les changements dans la procédure tiennent compte des recommandations du Sénat.

Au point 8.02.03, il faudrait remplacer "faculté" par assemblée départementale.

RÉSOLUTION 28-SAC-881210

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

"Que le rapport du Comité de révision, sélection des cadres soit adopté tel que modifié."

Vote Pour 19 Contre 1 Abstentions 2 ADOPTÉ.

11. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT SAC-881109

Léonard J. LeBlanc explique que le Sénat a adopté une modification au mandat et à la composition du Comité des programmes.

La résolution 28, page 18, a pour but de reconnaître officiellement les groupes de recherche. Ces groupes formulent les demandes aux agences subventionnaires.

À la résolution 35 de la page 26, il s'agit de la transformation du BEd (commerce). Une décision du Conseil n'est pas nécessaire, c'est seulement pour information.

À la résolution 39, il s'agit de la suspension de la mineure en démographie. On maintient les cours.

La résolution 41 demande l'assentiment du Conseil des gouverneurs.

RÉSOLUTION 29-CGV-881210

Il est proposé par Bernard Nadeau et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

"En fonction des informations reçues du Directeur de l'École des sciences forestières, le Conseil accepte que la première année du programme des sciences forestières soit offerte au CUM."

Vote unanime ADOPTÉ.

La résolution 45 à la page 33, sera votée plus tard. Il y a lieu pour le Conseil d'attendre l'étude avant de procéder.

12. RAPPORT DU RECTEUR (Voir l'annexe C)

Monsieur Blanchard précise que des démarches ont été entreprises pour remplacer Louis R. Comeau. Il s'agit d'un diplômé de 1973 de l'Université de Moncton: Marcel R. Comeau de la Nouvelle-Écosse. Je souhaite le soumettre comme candidat pour siéger au Conseil à partir du mois d'avril.

RÉSOLUTION 30-CGV-881210

Il est proposé par Claude Dionne et appuyé par Paul Lavoie

"Que Marcel R. Comeau soit nommé membre du Conseil des gouverneurs pour un mandat régulier de trois ans à compter d'avril 1989."

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Recteur fait état de ses "principales représentations, relations publiques et promotions de l'Université de Moncton".

Il y a un esprit de collaboration sur les trois campus. Nous avons des problèmes, mais nous sommes capables de les mettre sur la table et d'en discuter.

13. AVIS DE MOTION: MODIFICATION AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (Voir l'annexe D)

Il s'agit d'un avis de dépôt. Une proposition viendra à la prochaine réunion.

Le Secrétaire précise qu'on est en train de faire la mise à jour des Statuts et règlements. La nouvelle édition sera publiée en janvier 1989.

14. AFFAIRES NOUVELLES 14.1 Projet d'un complexe sportif régional à Edmundston

Normand Carrier fait l'historique du dossier. Ce serait le Centre universitaire qui piloterait le projet. Il donne lecture de la lettre du Conseil municipal d'Edmundston. Il précise que l'Université de Moncton ne serait pas responsable des déficits. Il y a beaucoup de détails à énoncer et à écrire.

La ville d'Edmundston s'occuperait de ramasser les factures.

Président: Quel est le sens de "tutelle"?

VRCUSLM: L'idée est qu'ils s'engagent à compléter le projet et à combler le déficit.

VRA: La lettre n'est pas claire. On est prêt à céder le terrain, mais il faudrait avoir une entente plus claire si on veut faire avancer le projet. On n'a pas les moyens de voir un projet commencer sans savoir si on aura les argents pour le finir. Avec la section 38, c'est compliqué de construire. Il faudra avoir un contrat. Il faudrait que le Comité exécutif reçoive le mandat de régler cette question.

VRCUSLM: S'il y a un déficit, il ne faudrait pas que le CUSLM ait à payer.

VRA: On serait propriétaire pour fins fiscales. On peut rester pris avec un éléphant blanc.

Président: Il faudra peut-être donner une garantie pour tout le projet. Il faut une garantie à quelque part.

L'interrogation devra être envoyée au Conseil de la ville d'Edmundston. Si on manque de fonds, c'est la municipalité qui couvrira le déficit. Elle est prête à s'engager et à obtenir des fonds pour compléter le projet. La municipalité ne prévoit pas que l'Université aura à défrayer les coûts. L'Université ne fait que céder le terrain.

VRCUSLM: Lorsque la résolution a été adoptée, l'ordre de grandeur du déficit était de 700 000\$. La ville assume le déficit. S'il fallait avoir une lettre plus précise, on pourrait le faire.

Que la municipalité assume le projet de construction.

VRCUSLM: Avec le syndicat, c'est plus difficile de travailler sous la section 38.

Président: On pourrait répondre à la lettre et demander les raisons pour lesquelles le projet serait sous la tutelle de l'Université. Il faut savoir ce que la section 38 est prête à produire.

VRCUSLM: Le temps presse. Il faut que le projet commence le 4 avril. Il faut des plans. Il faudrait une rencontre physique.

Quels seront les avantages pour l'Université?

VRCUSLM: Après la construction, l'Université n'aurait aucun avantage; elle paierait :Le même prix que les autres.

Il faudrait être conscient du fait qu'on a réalisé des choses. Il ne faudrait pas attendre et confier le mandat au Comité exécutif. On devrait demander à Médard Collette et Normand Carrier de rencontrer

les responsables de la ville d'Edmundston afin de faire le nécessaire et d'arriver en janvier avec un projet.

RÉSOLUTION 31-CGV-881210

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

"Que le Conseil des gouverneurs approuve en principe la participation de l'Université;

Que le Comité exécutif reçoive le mandat de négocier les modalités de la participation;

Ce mandat est sujet à trois conditions:

- a) que l'Université n'accepte aucune obligation financière et légale relative à la construction;
- b) que l'Université n'accepte aucune obligation financière et légale relative à l'opération;
- c) que, si l'Université prend un engagement, elle s'assure d'être indemnisée par la municipalité."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

14.2 Utilisation de la partie arrière des terrains du CUSLM

Paul Lavoie explique que la municipalité d'Edmundston a un projet pour l'utilisation de ce terrain. Il serait utiliser lors de la Foire brayonne. Il s'agirait d'avoir une scène permanente, mais sans une structure fixe. On parle de l'ensemble du terrain voisin du musée. Présentement, on utilise le terrain de baseball. Il y a toute l'installation du système électrique. La ville dépense 50 000\$ pour cinq jours d'activités. Si on pouvait avoir une installation permanente. Cela pourrait être utilisé par les étudiants ou d'autres groupes de la ville. On ne veut pas se porter acquéreur du terrain, on voudrait le louer. On aimerait aussi clôturer le terrain. On veut relocaliser l'entrée du Centre, cela pourrait être inclus dans ce projet. J'en fais la demande au Conseil. J'aimerais avoir le support du Conseil. Cela donnerait une certaine valeur au terrain.

Président: Vous devriez soumettre cela au Comité exécutif pour qu'on puisse l'étudier. Il faut avoir plus de détails.

Cela a déjà été présenté au Comité exécutif. Pourquoi le Comité de la foire n'envoie-t-il pas une demande avec des plans et ensuite le Conseil pourra demander au Comité exécutif de recevoir la demande et de l'étudier.

Président: Je suggère qu'on envoie ce projet à l'administration et ils l'amèneront au Comité exécutif.

14.3 Réception du procès-verbal CCJ-881024

RÉSOLUTION 32-CGV-881210

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Édèse Bujold "Que le procès-verbal CCJ-881024 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

15. PROCHAINE RÉUNION

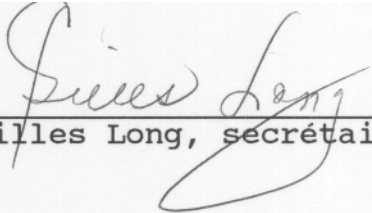
Elle aura lieu le 8 avril 1989 à Moncton.

16. CLÔTURE

La séance est levée à 17 h.

Contresigné le _____

Paul L. Bourque, président



Gilles Long, secrétaire